

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8

AOUT 1902

No 8

LA MAISON MONTCALM SUR LES REMPARTS, À QUÉBEC

L'on montre à Québec, du côté nord du Cap, sur les Remparts, un corps de logis composé de trois maisons distinctes, bâties en pierre à deux étages, contigües et pareilles par l'uniformité de leurs façades, recouvertes d'un même lambris de même couleur. Elles font face au nord-est sur l'estuaire de la rivière Saint-Charles et offrent un point de vue admirable sur la baie et côte de Beauport et sur le vaste horizon que bordent les ondulations bleuâtres des Laurentides.

C'est, dit-on, la maison que Montcalm a habitée.

Cette tradition date de la capitulation de Québec, et la première notice historique qui en est faite se trouve dans Knox, vol. II, p. 189. Voici comment Knox fixe l'endroit de la maison en désignant les limites des divers corps-de-garde établis autour des remparts de la ville après sa reddition. L'une "à partir de l'évêché à aller à la maison Montcalm"; une autre suivante, "de la maison Montcalm à la porte du Palais."

Dans le livre intéressant et remarquablement exact "*Hawkin's Picture of Quebec*", l'auteur se contente de rapporter, page 260, que c'est la maison que Montcalm a habitée; que l'entrée paraît avoir été par la cour en arrière, et que l'épaisseur des murs et les solides fondations semblent indiquer une idée de défense de ce côté des remparts.

Il est remarquable que dès lors, tout le corps de logis et l'endroit ont continué d'être désignés dans les actes translatifs de propriété subséquents comme *maison occupée par Montcalm*.

S'en suit-il de-là que les trois maisons actuelles sont le logement que Montcalm a occupé, et si oui, quand et pour combien de temps y a-t-il demeuré ?

Comme tout ce qui se rattache à ce nom illustre nous intéresse vivement, et même les étrangers qui visitent Québec, il importe d'établir par des données sûres et irréfragables l'histoire de cette maison, afin d'en avoir des renseignements à donner vrais et précis.

A cette fin il faut remonter à l'origine de la concession du terrain et à celle des constructions primitives, puis suivre les diverses phases par lesquelles celles-ci ont passé jusqu'au temps où Montcalm est venu se loger à Québec, et voir ce qu'elles sont devenues depuis.

Les registres de la Prévosté de Québec et autres registres publics, de même que les aveux et dénombrements, les procès-verbaux des grand voyers ; les actes des notaires et écrits anciens, sont les documents authentiques qui vont nous fournir à eux seuls des preuves sûres et irréfragables pour la suite de cette étude.

L'emplacement dont il s'agit est d'une forme fort irrégulière et fut originairement concédé par les messieurs du séminaire des missions étrangères de Paris établis à Québec, et seigneurs du fief Sault-au-Matelot, dans la censive duquel il se trouvait avant l'abolition de la teneur seigneuriale. La première vente et concession d'une partie fut faite au nommé Saint-Michel par contrats du 8 juillet 1724 et du 3 mai 1725, passés devant M^{re} Dubreuil, notaire royal, à Québec.

Le 29 janvier 1727 M^{re} Jean-Eustache-Nicolas Lanouil-

ler de Boisclerc, Conseiller puis garde-des Sceaux du Conseil Supérieur en ce pays, (1) obtint concession de la plus grande partie par contrat devant le même notaire Dubreuil; et par actes d'accord et de transactions avec les marguilliers de l'église cathédrale et paroissiale de Québec des 15 octobre 1727 et 20 mai 1728, devant M^{re}. Barbel, notaire royal, il fit l'achat d'une petite addition à l'étendue de son terrain; puis le 8 juillet 1729, par contrat devant le même notaire Dubreuil, il acquit tous les droits du sus-nommé Saint-Michel et devint unique propriétaire.

L'ensemble du terrain ainsi acquis est situé et borné entre la rue Saint-Flavien du côté nord est, (plus correctement est) et la rue Hamel au sud-ouest (ci devant terrain du jardin des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu;) en front du côté nord, il contourne et suit l'alignement du chemin ou rue des Remparts, (2) et au sud il était alors, et longtemps après, borné au cimetière des Picotés, appartenant à la Fabrique de Québec, aujourd'hui occupé par des maisons modernes.

Peu après Lanouiller se fit construire un grand bâtiment en pierre à *un étage*, avec des pavillons à chaque extrémités, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les trois maisons. Cette construction était érigée dès avant 1737, car le tout est amplement décrit à l'aveu et dénombrement du fief Sault-au-Matelot à la date du 20 août de cette année, fait par Honoré Michel, écuyer, sieur de Rouillières, com-

(1) Il était ci-devant commis des trésoriers généraux de la marine et devint par la suite grand-voyer en ce pays. Il avait épousé demoiselle Marie-Marguerite Duroy (ou Roy,) veuve Claude Charles, qui lui survécut.

(2) La ligne suivait primitivement les déclivités du sol et la façade d'alors était parallèle au bord du coteau; mais le bastion actuel a reculé la largeur de la rue de plusieurs pieds au delà des dix-huit pieds qu'elle avait alors. Ceci rend compte de la sortie et du biais que présente toute la façade des maisons actuelles à cet endroit.

missaire de la marine et ordonnateur pour la confection du papier-terrier en la Nouvelle-France. Cf. Reg. C 2, Vol, II, au bureau des Terres de la Couronne.

Il est comme suit :

“ Le Sieur Nicolas Lanouiller, conseiller au Conseil Supérieur, qui possède un emplacement de deux cent pieds ou environ de front sur le dit chemin ou rue des Remparts, joignant d'un côté, au Sud-Ouest, à la clôture en pierre du jardin de la communauté des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu, et d'autre, au Nord-Est, à la dite rue Saint-Flavien, sur soixante-cinq pieds de profondeur ou environ, allant joindre en retraicissant à la dite clôture de l'Hôtel-Dieu et à celle en pieux de bout du cimetière ci après appelé des Picotés. Le dit emplacement chargé de trente sols de cens et rentes, et sur lequel il y a un grand bastiment construit en pierre à un étage, de cent trente pieds ou environ de long, sur quarante pieds de large, avec un hangard et remise construits en bois de charpente, d'environ quarante pieds de long sur vingt-cinq de large, et une écurie et étable, moitié en pierre et moitié en bois de pièces sur pièces de vingt pieds en quarré ; le surplus du dit emplacement avec le terrain ci-après étant tout en cour.”

“ Qu'audessus et au bout de la profondeur de soixante-cinq pieds de l'emplacement ci-dessus, le dit sieur de Lanouiller possède en outre un restant de terrain non mesuré, d'environ trente pieds de front sur cent et quelques pieds de profondeur, icelle se terminant en pointe de chemise, joignant d'un côté au Sud-Ouest, le long de la dite clôture du cimetière des dits Picotés, et d'autre au nord-est le long de la dite rue Saint-Flavien. Le dit terrain chargé d'un denier, pour tout cens et rentes, et icelui faisant partie de la cour du dit sieur La-Nouiller.”

Plus tard Lanouiller devint embarrassé dans ses affaires et endetté envers les messieurs Pacaud frères & Cie, négoc-

ciants de la Rochelle, représenté par le sieur Pacaud, négociant à Québec. Ceux-ci obtinrent de la Prévosté un décret pour la vente forcée des biens de leur débiteur, et la belle grande maison et dépendances furent en conséquence saisies et adjugées par sentence du 28 novembre 1752 à Joseph Brassard-Descheneaux pour le prix d'enchère de 14,500 lbs, lequel paya au séminaire les droits de lods-et-ventes sous le nom de Brassard, fils.

La saisie-réelle pratiquée en cette affaire en septembre 1751 nous donne une description exacte et complète de l'état des lieux à cette date. Il faut noter que sous le régime judiciaire alors en vigueur dans la Prévosté, cette cour établissait un commissaire à la saisie-réelle, lequel prenait possession de l'immeuble et en percevait les revenus dans l'intérêt des créanciers et veillait à empêcher les détériorations, afin que la propriété put être adjugée telle qu'annoncée en vente : ce dont il était responsable.

Grâce à cette formalité et à cause du refus de Lanouiller de produire ses titres à la propriété pour effectuer la saisie en conséquence et suivant leur contenu, l'huissier exploitant fut obligé de s'adresser au tribunal pour la nomination d'un architecte afin de mesurer le terrain, etc., et, avec cet aide, il dressa son procès-verbal en bonne forme.

Ce document nous permet d'entrer dans le logement et les appartements, pièces et dépendances et de les reconstruire par un plan figuratif sur le papier, absolument tels qu'ils étaient alors et tels que nous allons les voir ci-après occupés par Montcalm. Voici ce procès-verbal :

“ Je, huissier, soussigné (Cf. Reg. saisies-réelles, folio 38, 24 septembre 1751 ;) assisté de Sr. Dominique-François Jeanson Lapalme, architecte nommé par sentence du 14 du présent mois à l'effet de mesurer le terrain appartenant au dit Sr. LaNouiller et dresser un plan figuratif d'icelui pour être énoncé en la présente saisie-réelle, à dé-

faut par mon dit Sr. LaNouiller d'avoir voulu communiquer les titres du dit emplacement et maison en dessus un emplacement scitué en cette ville, rue des Remparts, contenant en totalité le dit terrain 127 pieds, 6 pouces devanture sur les Remparts, sur cent pieds sur la rue St-Flavien, sur lequel emplacement est une maison bâtie en pierre de 115 pieds de front sur 34 pieds de large, *par les deux pavillons*, et ainsi que le tout est désigné au plan qu'en a dressé le Sr. Lapalme, et en ce audedans d'une maison scituée sur le dit emplacement, consistant du côté nord-est en cuisine dans laquelle il y a une cheminée, deux croisées donnant vue sur la cour ; à côté de laquelle est un tambour qui conduit dans une grande salle dans laquelle il y a une cheminée, deux croisées donnant sur les Remparts ; à côté de laquelle il y a un petit cabinet avec une croisée donnant sur la cour, à côté duquel est une chambre à feu (mot illisible) dans laquelle il y a deux croisées donnant vue sur la cour ; à côté de laquelle est une autre chambre à feu dans laquelle il y a deux croisées donnant vue sur la cour ; à côté de laquelle est une autre chambre dans laquelle il y a deux croisées donnant vue sur les Remparts ; du côté du sorouest sont deux autres petits cabinets dans l'un desquels il y a une cheminée avec quatre croisées donnant sur la cour ; à côté des dits cabinets est un tambour qui conduit à une cuisine avec cheminée et deux croisées donnant vue sur la cour, au bout de laquelle cuisine est une petite chambre avec une cheminée et deux croisées donnant vue sur la dite cour ; du côté des Remparts il y a un perron montant et conduit à une chambre où il y a une cheminée à feu avec deux croisées donnant vue sur les Remparts. Ensuite est une porte qui conduit dans une salle où il y a une croisée donnant vue sur la rue des Remparts ; à côté de laquelle est une chambre avec deux croisées donnant vue sur les Remparts. Ensuite en une grande chambre avec une cheminée et trois croisées donnant vue sur les Remparts ; qua-

tre caves voûtées au-dessous de la dite maison où il y a quatre ouvertures donnant sur les Remparts. Un grand grenier régnant sur la dite maison, séparé en deux, avec six lucarnes donnant vue quatre sur les remparts et deux sur la cour, la dite maison garnie de ses portes, ferrures et châssis, vitres et contrevents ; dans la cour s'est trouvé un petit jardin, (il y est encore) en outre un hangard bâti en pierre servant actuellement d'écurie de quarante pieds de front sur vingt pieds de large."

Le plan ci-haut mentionné ne se trouve plus, M. le chevalier Baillargé l'a refait. (1)

Il n'y avait pas moins de 9 à 10 cheminées dans ce logis. Montcalm refusa de certifier pour plus de 12 *au ramoneur du Roi* qui voulait les majorer jusqu'à 24. Comme on le voit chacun pillait à qui mieux mieux, en petit et en grand, comme il le dit. (2)

Le sieur Joseph Brassard-Descheneaux, né à Québec le 2 avril 1722 est le même que celui impliqué, avec plusieurs autres, dans le fameux procès Bigot et consorts, et le même qui fut condamné, par contumace, en la Chambre du Châtelet à 30 livres d'amende et 300,000 livres de restitution, suivant la sentence prononcée en décembre 1763. De basse extraction, fils, dit-on, d'un cordonnier, il entra à bonne heure dans le bureau d'un notaire, puis fut employé comme écrivain ordinaire de la marine, et dès avant 1748 il s'était

(1) Durant le cours de ces procédures le pauvre J. anouiller était passé de vic à trépas, 4 décembre 1750, et sa veuve Marie-Marguerite Duroi (ou Roy), ci-devant veuve de Claude Chasles, qu'il avait épousé en 1719, dût renoncer à sa succession, ainsi que ses enfants. Entre autres, Marie-Germaine, sa fille épouse de M^{re} M. Michel Bernard, conseiller au Conseil Supérieur, qui fit renonciation le 31 janvier 1756.

(2) Montcalm s'apercevait de ces vols. Mais il n'y pouvait rien. " Les maisons dit-il, que le Roi loue pour les officiers principaux, p^r être pour enrichir le secrétaire, la sage-femme de M. Péan, etc., loyer cher, réparations enflées ou imaginaires, entretien sans consuel^r ceux qui les habitent, r^{es} présentations inutiles."

" Journal de Montcalm ", p. 214, écrit de sa propre main.

insinué assez bien pour arriver à être choisi comme secrétaire de l'intendant Bigot. Il devint en cette qualité son complice, quasi associé, aussi, à vrai dire, son âme damnée. Il ne manquait pas de savoir faire, et s'entendait habilement avec Péan, Cadet, Corpron et autres, comme larrons en foire.

Il s'installa dans cette belle et grande habitation et commença à y étaler le luxe du parvenu.

Cependant il parvint à occuper par la suite un rang suffisamment posé parmi ses concitoyens, (1) et il faut lui rendre justice de dire qu'il éleva dignement ses enfants, qui lui firent honneur. L'aîné (2) fut le curé très respecté de l'Ancienne-Lorette, lequel hérita des biens nobles de son père. Les filles furent bien pourvues par mariage et l'une d'elles, Marie Anne, fut religieuse aux Ursulines de Québec et zélatrice en 1803. Pierre-Louis, second fils, devint notaire et avocat distingué, et termina sa carrière comme juge à Trois-Rivières en 1802. Il avait épousé, 11 avril 1787, demoiselle Marie Joseph Perrault, fille de Jacques Perrault, l'aîné, et mourut sans enfants. Un autre fils fut le Révérend Messire Brassard-Descheneaux, un des fondateurs, avec l'aide de Mgr Plessis, du collège de Nicolet.

Au reste une foule de personnages en France, dans ce même temps où les mêmes vols et pilleries étaient connus et tolérés, marchaient la tête haute et passaient dans les meilleurs salons, même à la Cour, tandis qu'on disait d'eux ouvertement " qu'ils auraient été plus à leur place aux ga-

(1) Il fut élu marguillier de la Fabrique de Québec en 1770, réélu ensuite en l'année 1791.

(2) Descheneaux, veuf de Suzanne Fillion, qu'il avait épousé le 21 août 1747 et qui mourut le 6 juillet 1748, épousa en secondes noccs Madeleine Vallée, fille de Jean-Baptiste Vallée. Leur contrat de mariage fut passé devant Du Laurent, N. P., le 24 mai 1750. Tous les enfants sont issus de ce second mariage.

lères." Mais le mal était si général qu'on faisait semblant de ne pas le voir.

Descheneaux, qui faisait flèche de tout bois, voulut tirer un bon parti de sa maison des Remparts. Dans l'hiver de 1758 il l'a fit offrir à Montcalm qui habitait alors Montréal et allait être obligé de venir demeurer à Québec. Ce fut par le moyen de l'intendant Bigot qu'il négocia. Celui-ci devint entremetteur aussi officieux qu'intéressé pour sa créature à cause du prix du loyer que lui-même allait fixer et payer au compte du Roi. Montcalm accepta la location offerte, sur un plan des appartements qu'il reçut, comme on le voit par sa lettre à Bourlamaque de Montréal, 9 avril 1758.

" C'est par lui (Cadet) que j'ai reçu la lettre de M. l'intendant que je vous envoie ; vous verrez ce dont il s'agit. Je lui réponds pour le remercier, et je lui marque de voir un peu, avec M. Descheneaux, de quelle façon il faudra établir la communication entre les deux appartements, quoiqu'il ait habité cette maison je m'en rapporte bien à l'arrangement que vous croirez qu'il faudra prendre."

Plus tard :

" Au reste, quand une fois je serai maître entier de cette maison et que M. Descheneaux ne l'habitera plus, je ne sais qui la gardera en mon absence..... Il faudrait que j'y eusse un concierge, ou y loger quelqu'un. Je vous prie d'en parler à Arnoux qui imaginera quelque moyen pour remédier à cet inconvénient."

En réponse à la lettre de Bourlamaque à Québec, du 16, Montcalm ayant accusé réception du plan transmis, ajoute (4 mai 1758) :

" Je trouve que je serai à Québec trop bien et trop grandement logé ; je souscris à votre arrangement pour ma

maison, mieux que je ne l'aurais fait, car je n'y entends rien, et je joins à cette lettre, une pour M. Descheneaux, toute ouverte."

Et le 18 du même mois il remercie Bourlamaque de la peine qu'il a bien voulu se donner pour faire arranger sa maison.

Il n'eut pas le temps d'aller visiter ce logement : la campagne vers Carillon commençait et elle le retint toute la saison.

Ce ne fut qu'au commencement de l'hiver de cette année, c'est-à-dire le 22 décembre 1758, que Montcalm laissa Montréal pour venir s'installer à Québec, et comme il dût se retrancher à son camp sur les hauteurs de Beauport dès la fin de juin suivant, il s'ensuit qu'il n'habita effectivement cette maison des Remparts que très peu de temps, environ six mois en tout.

Nous n'avons pas en ce moment à nous occuper du genre de vie qu'il menait dans sa nouvelle résidence. Toutefois sa position l'obligeait de recevoir fréquemment. Cependant " la misère était affreuse à Québec, " écrit-il dans son journal du 2 au 16 janvier, et, il ajoute :

" Bals, amusements, partis de campagne, gros jeux de hasard en ce moment.".....

" Un bal dimanche. La paix ou tout ira mal. 1759 sera pis que 1758. Je ne sais comment nous ferons. Ah ! que je vois tout en noir !" (4 janvier 1759, autographe.)

" Les plaisirs, malgré la misère et la perte prochaine de la Colonie, ont été plus vifs à Québec. Il n'y a jamais eu tant de bals, ni de jeux de hasard aussi considérables, malgré les défenses de l'année dernière. Le gouverneur-général et l'intendant l'ont autorisé."

Il n'est pas présumable que Montcalm se soit tenu tout-à-fait en dehors de ce tourbillon mondain et fastueux. La

plainte qu'il exprime à l'occasion du mandement du 18 avril de Monseigneur de Pontbriand, évêque de Québec, contre les désordres d'alors, tend à faire croire que ce document ne portait pas entièrement à faux quant à lui.

On lit dans son journal :

“ Du 1er mai 1759. Le saint évêque de Québec vient de donner un mandement pour ordonner des prières publiques, pour demander à Dieu notre conversion et nous corriger de nos péchés, vrai moyen d'obtenir du Ciel la bénédiction des armes. Le saint évêque aurait dû se dispenser d'y parler des mascarades indécentes qu'il prétend y avoir eues cet hiver à Québec, comme celles de s'être masqué en religieuses et en évêques, d'une maison de prostitution qu'il assure être établie près du rempart à Québec.”

“ Il aurait dû entrer dans moins de détails, sous le danger où est la colonie. Il est inutile d'apprendre aux simples habitants *que les Anglais ont au moins six fois plus de troupes que nous, et qu'ils peuvent envahir le Canada par quatre côtés.*” (J., pp. 510, 511.)

Le digne pasteur n'avait nullement précisé de la sorte au sujet de Montcalm. (Cf. son mandement du 18 avril) C'est lui-même qui dans un mouvement de dépit et de mauvaise humeur se coiffe du bonnet.

Entre temps depuis l'arrivée de la flotte et des troupes anglaises Wolfe avait fait ses préparatifs et dispositions d'attaque.

De son côté Montcalm s'était retranché pour sa défense sur la côte de Beauport, et le 28 juin il y prit ses quartiers au centre du camp, dans le manoir des de Salaberry. Vaudreuil et le Gouvernement de Québec vinrent s'y établir à la droite, et Lévis fut chargé de la gauche.

Montcalm avait amené avec lui ses équipages, ses domes-

tiques et son train de maison. Cependant sa maison en ville ne fut pas complètement fermée dès lors, car il vint y prendre quelque repos du 18 au 26 juillet et examiner en même temps et surveiller les moyens de défense et les fortifications de la ville. On ne voit pas qu'il y soit retourné depuis. D'ailleurs il ne pouvait guère laisser le camp, étant constamment tenu en alerte par l'ennemi, ainsi qu'il l'écrit. On serait porté à croire qu'après la bataille des Plaines d'Abraham, quand il fut ramené en ville par la porte Saint-Louis grièvement blessé, on l'aurait transporté tout droit à sa demeure des Remparts ; mais il n'en est rien, comme nous aurons occasion de le constater en recherchant le site de la maison du chirurgien Arnoux où il est mort.

Continuons de suivre l'historique de la maison des Remparts.

Après la capitulation de la ville à la suite du siège et du bombardement, celle-ci avait été presque entièrement incendiée, ou détruite par le bombardement. Il ne restait plus assez d'habitations pour loger les habitants ; mais quand l'ennemi y entra avec au-delà de 4000 hommes de troupes, l'encombrement devint excessif et beaucoup de citoyens furent obligés de laisser faute d'abri. (1)

La maison des Remparts, plus ou moins endommagée, fut réquisitionnée pour les officiers anglais, qui s'en emparèrent en entier étant devenue vide.

Après un certain temps, Descheneaux parvint à s'y loger dans une moitié et continua de louer l'autre au gouverneur Murray pour l'usage des mêmes officiers anglais, et des officiers qui y séjournèrent plusieurs années.

P.-B. CASGRAIN

(A suivre)

(1) Ils chassèrent même tous les jours de chez eux les bourgeois qui, à force d'argent, ont fait racommoder quelques appartements, ou les y mettent si à l'étroit par le nombre de soldats qu'ils y logent, que presque tous sont obligés d'abandonner la ville. (Lettre de l'évêque de Québec, 5 nov. 1759.)

LE " DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE "

Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* est par excellence l'œuvre de la vie de Mgr Tanguay. Sans doute, il exerça longtemps le ministère des âmes dans plusieurs paroisses de l'archidiocèse. Partout il laissa des traces durables de son passage, en faisant des fondations qui lui ont survécu. Mais ce ne sont pas là des travaux qui frappent le grand public. Trop souvent ils passent inaperçus aux yeux du monde, et le bon prêtre ne doit en attendre la récompense que du juge suprême. Voilà pourquoi le plus grand nombre ne connaissent de Mgr Tanguay que son *Dictionnaire*, immense ouvrage en sept volumes, à deux colonnes de textes serrés, et dans lequel il a résumé, je ne dis pas l'histoire du pays, mais bien l'histoire de toutes nos familles, l'histoire de ceux qui n'en ont pas.

Cette tâche, pour être menée à bonne fin, ne demandait pas seulement une patience héroïque, une ténacité de volonté à toute épreuve ; elle exigeait encore une tournure d'esprit qui n'est pas le fait du premier venu. On nait statisticien et classificateur. Mgr Tanguay était de ceux-là. Voyez plutôt. Il avait neuf ans quand le collège de Sainte-Anne de la Pocatière ouvrit ses classes. Il y fut envoyé par ses parents pour y faire ses études, mais il n'y resta que trois mois. Or, une vingtaine d'années après, on voulut dresser la liste des premiers élèves de cette maison. Toutes les archives officielles étaient incomplètes, et ce fut le jeune abbé Tanguay qui trouva la précieuse liste dans des notes qu'il avait écrites, alors qu'il n'était qu'un bambin de neuf ans. Ces notes renfermaient en outre la liste de tous les élèves, classe par classe, celle de tous les professeurs, prêtres et séminaristes, en un mot, le personnel complet du collège,

peut-être même les domestiques. Sa vocation s'était ainsi affirmée dès le commencement.

Il suffit d'avoir un tant soit peu étudié le *Dictionnaire généalogique* pour se faire une idée de la somme colossale de travail qu'il représente. Il fallait d'abord remonter aux sources. Aussi l'auteur fut-il obligé de faire de longues et patientes recherches dans les différentes parties de la France qui ont fourni au Canada ses premiers colons. Et ensuite, au Canada, il avait à suivre comme à la piste nos ancêtres qui étaient de grands voyageurs. Mgr Tanguay a découvert de cette façon des migrations de familles à des distances qui dépassent trois mille milles. Ainsi, par exemple, il trouve un jour qu'un colon, né en France, s'est marié en Acadie. Il est venu ensuite résider à Québec où ses enfants ont été baptisés. Plus tard on le trouve à Montréal où il enterre sa femme. Plus tard encore, il se marie de nouveau à Détroit et finit par mourir à son tour dans quelque paroisse de l'Ohio ou du Mississipi, où ses derniers enfants se sont établis, les premiers étant restés sur les rives du Saint-Laurent.

L'idée donc de parcourir tous les registres du pays, nous devrions dire de l'Amérique, d'en relever tous les actes de baptêmes, mariages et sépultures, puis, à l'aide de ces matériaux frustres et informes, de construire les arbres généalogiques de toutes les familles qui constituent la nation canadienne, cette idée, dis-je, présentent à première vue une telle difficulté, qu'on se demande comment un seul homme a pu être assez hardi pour essayer de la mettre à exécution. Et quand on réfléchit que non seulement cette entreprise a été tentée, mais encore que l'imprudent qui avait commencé ce travail de géant a été capable de le conduire à bonne fin avec ses seules ressources, on se demande comment tout cela s'est fait. Il n'est que juste d'ajouter qu'il fut

puissamment aidé dans cette tâche par le gouvernement du Canada qui lui accorda à plusieurs reprises de fortes allocations.

Dans un article biographique fort bien renseigné, l'*Événement* du 1er mai disait, en parlant du *Dictionnaire* : " Le premier volume parut en 1871. Les autres suivirent ainsi : second, 1886 ; troisième et quatrième, 1887 ; cinquième, 1888 ; sixième, 1889 ; septième et dernier, 1890.

" Il écrivit lui-même cette devise en tête de son livre : *Monumentum exegi aere perennius*. Il le dédia à l'Église et à son pays. " A l'Église ", écrivait-il, " qui nous a tous régénérés dans les eaux saintes du baptême, qui a béni les unions de nos ancêtres, qui a prié sur leurs tombeaux ; à l'Église gardienne toujours fidèle et souverainement prévoyante de la tombe de ses enfants, qui en a conservé l'histoire et le souvenir par des anecdotes authentiques.

" A mon pays dont nos aïeux ont fait leur patrie adoptive ; à mon pays arrosé des sueurs de nos pères, du sang de nos missionnaires et de nos soldats, je dédie ce livre, résultat de travaux opiniâtres, mais chers à mon cœur."

Dans l'introduction de son premier volume, il disait : " L'idée de publier un *Dictionnaire généalogique* de toutes les familles canadiennes a pu sembler au premier abord un peu étrange. Quels motifs me poussaient à entreprendre un travail si considérable et hérissé de tant de difficultés ? Ce travail serait-il utile ? Et les difficultés, pouvais-je les prévoir, et calculer les embarras qui viendraient m'arrêter à chaque instant ? Plusieurs de mes amis m'ont posé ces questions. Avant eux, et bien des fois, je me les étais faites à moi-même. Le volume que je mets aujourd'hui entre les mains du lecteur est sans doute une excellente réponse."

" En, effet, ce fut une réponse excellente. Elle eut un retentissement dans tout le Canada, et les autres volumes en eurent autant.

“ Cet ouvrage merveilleux est de nature à rendre les plus grands services à l'histoire, à l'Église, à l'État, à la magistrature et aux familles.

“ 1. A l'histoire : en lui donnant les moyens de débrouiller une foule de points obscurs, surtout sur les origines de la colonie ;

“ 2. A l'Église : en éclaircissant toutes les questions de parenté qui constituent les empêchements de mariage ;

3. A l'État : pour le règlement de certaines successions ;

4. A la magistrature : car le *Dictionnaire* est admis comme preuve juridique, et, à leur défaut, a la même autorité que les registres ou les greffes qu'il coordonne et qu'il complète souvent ;

5. Aux familles : en mettant sous leurs yeux, dans un tableau clair et précis, les membres divers qui en font partie.

“ Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* est de l'aveu de tous ceux qui s'occupent de notre histoire, l'ouvrage le plus important sur les annales de la nationalité canadienne française. Il présente de plus des renseignements d'une haute valeur historique, en faisant connaître les transformations curieuses et fréquentes des noms patronimiques, ainsi que les détails qui sont relatifs à l'origine des familles.

“ Mgr Tanguay reçut pour son ouvrage l'approbation et les félicitations de tous les archevêques du Canada, du gouverneur-général et des principaux personnages de notre pays.”

Comme preuve de son attachement à l'Université Laval, Mgr Tanguay lui avait donné avant sa mort le volumineux manuscrit de son *Dictionnaire*. Nous le gardons soigneusement dans nos voûtes, comme un document à consulter. C'est bien le plus beau monument funéraire qu'il pouvait rêver, puisqu'il est le fidèle résumé de toute sa vie.

MGR LAFLAMME

LOUIS PLAMONDON

L'avocat Louis Plamondon fut célèbre en son temps, ami du juge Vallières de Saint-Réal, et de tous les hommes marquants de la première moitié du dix-neuvième siècle. On m'a raconté une anecdote assez curieuse à son égard. Il naquit au temps où les antipathies de races, entre Anglais et Canadiens, étaient le plus vives. Ses oreilles d'enfant avaient été frappées des propos qui se tenaient sur ce sujet dans la famille, et à raison de la combativité inhérente à la nature humaine, son esprit en avait été impressionné d'une façon toute spéciale.

Or, un jour, ses parents le conduisent à l'église, à l'heure du catéchisme. Le curé avise notre enfant et lui pose la question :

— Es-tu chrétien ?

Et notre petit bonhomme de répondre, croyant qu'un chrétien était un genre spécial d'Anglais :

— Non, m'sieu, je suis Canadien.

Le curé, charmé de ce patriotisme précocose, qui attestait autant d'ignorance que de naïveté, se chargea de l'instruction du jeune Plamondon.

L'âge suivant le trouva avocat, homme de lettres, homme d'esprit. Le juge Jean-Thomas Loranger, qui l'avait connu, nous disait un jour que dans les réunions intimes, Plamondon et Vallières faisaient assaut d'esprit et s'accablaient d'épigrammes mordantes, blessantes même parfois. Plamondon raillait Vallières sur sa prétendue fausse noblesse, alléguant qu'il s'était donné de son propre chef le surnom de Saint-Réal. Vallières rétorquait, en traitant Plamondon, un ex-ecclésiastique, de défroqué.

Or, un jour que les deux adversaires se trouvaient en présence, dans une réunion de camarades, il y eut entre eux

une prise d'armes, restée célèbre, qui passa, dans le temps, pour avoir été improvisée, mais qui nous semble plutôt avoir été arrangée à l'avance pour l'amusement de la galerie. Plamondon ne semble pas en verve ; les sarcasmes de Vallières pleuvent drû comme grêle sur son chef ; il en paraît accablé ; puis tout à coup, sortant de son accablement apparent, si semblable à une défaite, il entonne sur le cinquième ton le couplet suivant :

Fier descendant des Saint-Réaux,
Crois-és avec les Despréaux,
Illustre et noble rejeton
De parents autrefois sans nom,
Je vais te faire une chanson.

Puis, s'interrompant comme si son adversaire allait demander grâce, il dit :

— Vais je continuer ?

Et Vallières de s'écrier :

— Vas y, j'aurai mon tour.

Alors, Plamondon reprend :

C'est aujourd'hui la Saint-Michel,
Où les ânes changent de poil,
Tu veux faire comme les autres,
Mais sous ton jabot de haut ton
Et l'écart de ton faux blason,
Nous voyons tous, joyeux apôtres,
La couverture d'un gazon.

Vallières, sentant que les rieurs ne sont plus de son côté, se tait, mais au moment où les camarades vont prendre un verre de vin à la victoire de Plamondon, il se lève et déclame, du ton emphatique qui lui était habituel et commun, disons-le, à presque tous les hommes de son temps :

Halte-là, mon cher Plamondon ;
Tu le prends sur un trop haut ton,
Chez toi, misérable avorton,
Le poil ne trahit pas la bête,
Car, faisant comme pour ta tête,
Dieu ne mit rien à ton manteau.

Puis imitant l'interruption de Plamondon, il s'arrête :
Vais-je continuer ? dit-il, et sans attendre la réponse de son
adversaire, il reprend au milieu des rires :

Au surplus tu songeas, dit-on,
Mais tu préféras le jupon :
Pour moi, faisant comme les autres,
J'aurais évité tes sermons,
Tes longs psaumes et tes leçons,
Car on t'eut vu pour patenôires,
Chanter de mauvaises chansons.

Voilà comment s'amusaient au temps jadis les graves
avocats loin de l'œil de leurs clients. Il est probable que
dans maint cénacle judiciaire il se fait, de nos jours, une
même dépense de propos spirituels. On connaîtra plus tard
les héros de ces fêtes intimes, comme on n'a connu que de
nos jours ceux de Vallières et de Plamondon. La réputation
des hommes d'esprit se répand surtout après leur mort.

A.-D. DECELLES

CORONERS DE MONTRÉAL

John Burke.....	8 septembre	1764
John-Gerbrand Becke (1)	12 octobre	1791
John Burke	13 septembre	1792
Jonathan A. Gray.....	20 mai	1800
Jean-Marie Mondelet.....	27 août	1812
Joseph Jones }	9 avril	1838
Joseph Jones }	23 avril	1847
Melchior Alphonse de Salaberry }	27 juin	1848
Charles-Joseph Coursol }	18 mars	1879
Joseph Jones }	7 janvier	1893
Edmond McMahon }	5 novembre	1894

F.-J. AUDET

(1) Pendant l'absence de John Burke.

COUR DU BANC DU ROI
TERME D'OCTOBRE 1828

Charles S. Rodier, Plif, vs Hereule Olivier & al, Def. :
On motion of Mr McCord, Counsel for one of the defendants that the writ and process in this cause be quashed *quoad* him, on the ground that the said Defendant, being a British born subject, was entitled by the law of the land, to be sued in the English language and no other. *Per Cur.* The Court have ever held as a general principle, that every British subject is entitled to be sued in the language of the realm. Motion granted. Counsel of Plif MM. Rolland and Mondelet ; for Def. McCord and the Solicitor general.

Grace McTier, Plif, vs Jean-Bte-Lacombe, Def.

On motion made by Defendent's Counsel to quash the writ and process in this cause issued on the ground that the writ and process is in the English, and not in the French language, the language of the Defendant.

The Chief Justice delivered the opinion of the Court, in favour of the application, that the French language must be used when a Canadian subject is sued. This opinion is grounded principally upon the 8th section of the Ordinance of 1774, by which the language of His Majesty's Canadian Subjects, is deemed to form a part of the civil rights which were there secured to them. Motion granted. Counsel for Plif. MM. Sewell and Griffin ; for Def. Viger and Cherrier.

CATARAQUI

Carataqui ou Fronte sac est aujourd'hui Kingston.

Le mot *Catracouy*, que les Français prononçaient *Catracouy*, signifiait, paraît-il, *imprenable* en langue iroquoise. (Récit des aventures de Mathieu Sagean, dans Margry, VI, 95). D'après Reclus, XV, 445, *Cataraqui* voudrait dire, en iroquois : " Rochers trempant dans l'eau."



HONORABLE JOHN NELSON

RÉPONSES

Le collège des Jésuites à Québec. (VIII, VII, 885.)—Le collège,—dont les fondements furent jetés à Québec par le Père Paul Lejeune en 1635, l'année de la mort de Champlain,—n'était, au début, qu'une simple école élémentaire. Comme construction, c'était un petit bâtiment en bois, de modeste apparence. Il fut détruit dans l'incendie du 14 juin 1649, qui consuma aussi la chapelle des Jésuites, l'église de Notre-Dame de Recouvrance, et peut-être aussi la célèbre "chapelle de Champlain."

Le collège fut reconstruit en pierre en 1648, sous la direction du Frère Liégeois.

Dans l'intervalle compris entre les années 1640 et 1649, les Jésuites durent faire la classe au rez-de-chaussée de la maison des Cent-Associés.

Le cours classique régulier du collège fut établi graduellement et définitivement complété vers 1660, c'est-à-dire environ vingt-cinq ans après la fondation de l'établissement. (1)

Beaucoup de personnes ont été sous l'impression que le vaste édifice appelé "Casernes des Jésuites", démoli en 1877-78, était l'ancien collège érigé dans la première moitié du dix-septième siècle. Un aimable érudit, enlevé, il y a peu d'années, à la société et aux lettres canadiennes, a donné cette erreur avec une bonne foi parfaite, et il a consacré au "collège de Québec", qu'il a su vieillir de près d'un siècle, des pages éloquentes qu'il faut conserver.

Quoi qu'on en ait dit, l'édifice démoli en 1877-78 ne datait ni de 1636, ni de 1648 : il ne remontait qu'au dix-huitième

(1) L'ouvrage intitulé "Les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-septième siècle," par le Père Camille de Rochemonteix, contient des renseignements précieux sur les débuts et l'organisation des classes du "Collège de Québec". Voyez vol. I, pages 208 et suivantes.

siècle, ayant été construit " peu avant 1744 ", probablement entre les années 1725 et 1730 ; et il ne servit de collège qu'une trentaine d'années.

Parlant du collège construit en 1648, le Père Charlevoix écrivait à madame la duchesse de Lesdiguières :

" Vous avez sans doute vu, madame, dans quelques relations, que le collège des Jésuites est un très bel édifice. Il est certain que quand cette ville (de Québec) n'était qu'un amas informe de baraques françaises et de cabanes sauvages, cette maison, la seule avec le fort qui fût bâtie de pierres, faisait quelque figure : les premiers voyageurs, qui jugeaient par comparaison, l'avaient représentée comme un très beau bâtiment ; ceux qui les ont suivis, et qui, selon la coutume, les ont copiés, ont tenu le même langage. Cependant les cabanes ont disparu et les baraques ont été changées en maisons, la plupart bien bâties, de sorte que le collège dépare aujourd'hui la ville et menace ruine de toutes parts."

Ces lignes furent écrites en 1720. Or elles ne furent publiées qu'en 1744, et dans le volume qui les contient, elles sont suivies de la note suivante : " (a) On a depuis peu rebâti tout le collège, et il est maintenant fort beau." (Voir *Journal d'un voyage fait par ordre du Roy, dans l'Amérique Septentrionale, adressé à Madame la Duchesse de Lesdiguières* par le P. de Charlevoix, de la Compagnie de Jésus" — Paris : MDCCXLIV, volume III, page 75.)

Le collège construit en 1648, qui menaçait ruine et déparait la ville en 1720, a donc été démoli et remplacé par un autre édifice peu avant l'année 1744. C'est ce dernier édifice qui acheva de disparaître en 1878. Il avait été occupé par des soldats anglais pendant un peu plus d'un siècle,—du mois de septembre 1759 au mois de novembre 1871. Les circonstances qui provoquèrent sa démolition sont exposées

dans une lettre de l'honorable M. Pierre Garneau à l'honorable M. C.-B. de Boucherville, publiée par le P. de Roche-monteix dans son ouvrage déjà cité : *Les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-septième siècle*, vol. I, page 463.

On sait que l'Hôtel de ville de Québec occupe aujourd'hui l'emplacement de l'ancien collège des Jésuites.

ERNEST GAGNON

Nicolas des Bergères de Rigauville. (VIII, IV, 867.)—La liste des demandes d'avancement que M. l'abbé Daniel a publiée (*Aperçu*, page 45) montre qu'il y avait, en 1695, un enseigne dans les troupes, lequel était fils du capitaine des Bergères. Ce doit être Nicolas-Blaise, alors à peine âgé de quatorze ans.

Dans une lettre du 15 octobre 1697, M. de Frontenac dit que le fils de des Bergères a reçu le brevet d'enseigne l'année précédente ; que ce jeune homme s'est distingué dans deux ou trois campagnes ; et il recommande que ses appointements lui soient maintenus à partir de la date de son brevet d'enseigne. La guerre venait de finir. Elle recommença en 1701 et dura jusqu'au traité d'Utrecht, 1713.

Cet officier, nommé commandant du fort de Chambly en 1709, prit le surnom de Rigauville, vers ce temps et fut aussi souvent mentionné par la suite sous ce nouveau nom que sous celui de des Bergères.

En 1709 on fortifiait Chambly. Durant l'été de cette année, m'écrivit M. J. O. Dion, il y eut jusqu'à dix-sept cents hommes rassemblés en ce lieu, mais on leur donna congé au moment de faire les récoltes dans les campagnes d'où ils étaient venus. En 1710, on travaillait encore au fort. M. de Beaucourt conduisait ces opérations, aussi Gédéon de Catalogne.

Le 4 avril 1712, à Québec, Nicolas Des Bergères de

Rigauville épousa Marie-Françoise, fille de François Pachot, veuve d'Alexandre Berthier, seigneur de Villemur (Tanguay III, 362).

Villemur était l'établissement que le capitaine Berthier avait fondé vers 1672 et qui porte aujourd'hui le nom de Berthier-en-haut. Le fils de M. Berthier ayant épousé Mlle Pachot, comme on l'a vu ci-dessus, cette dame se trouva par succession seigneuresse de Bellechasse, et lorsqu'elle devint veuve, la seigneurie de Berthier-en-haut resta aussi entre ses mains. Telle était sa situation lorsqu'elle épousa Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville qu'elle amena vivre à Berthier-en-bas—car les M.M. Berthier, père et fils, avaient donné successivement leur nom aux deux paroisses appelées Berthier.

En 1713, Nicolas des Bergères faisait baptiser un premier enfant à Saint-Vallier.

En 1718, Nicolas-Blaise des Bergères, sieur de Rigauville, époux de Marie-Françoise Viennay-Pachot (mariée en premières noces à Alexandre Berthier) vend à Pierre Lestage la seigneurie de Berthier-en-haut. (*Actes de Foi et Hommage.*)

Nicolas-Blaise vécut à Berthier-en-bas depuis son mariage jusqu'à sa mort. En 1724 fut baptisé son fils Charles, qui devint prêtre en 1749 et mourut à Québec en 1800.

Je vois par les *Edits et Ordonnances* (III, 240) que le 20 novembre 1727, Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville, écuyer, seigneur de Bellechasse, est lieutenant d'une compagnie des troupes entretenues pour le service du roi en Canada.

Une liste des officiers de la colonie, en date de 1732, renferme le nom du " lieutenant de Rigauville, âgé de 49 ans." Ce doit être Nicolas-Blaise ; donc il était né en 1683 et par conséquent n'avait que deux ans lorsque son père vint de France avec les troupes.

En 1739 " M. de Rigauville commande à Niagara. Il est distingué, exact." (Daniel : *Aperçu*, pages 51, 56, 58.) Ce doit être encore Nicolas-Blaise. Je n'ai trouvé nulle part la date de son décès. M. Tanguay constate la sépulture de sa femme en 1749, à Québec.

BENJAMIN SULTE

Le musée Chasseur à Québec. (VIII, VII, 882.)

—M. Pierre Chasseur, sculpteur et doreur, avait commencé en 1824, dans sa résidence, rue Saint-Hélène, une collection d'animaux et surtout d'oiseaux du Canada. Quoique peu instruit, ce brave homme, grâce à son talent et à son énergie, parvint à former le musée le plus complet de la province. Il avait réuni cinq cents espèces d'oiseaux du Canada. Le gouvernement l'aida de ses deniers et finit par devenir propriétaire de la collection.

La *Gazette de Québec* disait en 1826 : " La cité de Québec doit s'enorgueillir de posséder dans son sein un citoyen dont les travaux doivent nécessairement tourner à la gloire de la patrie. Mais si l'industrie et la persévérance de M. Chasseur ont droit à nos éloges, la manière dont il conduit son ouvrage n'est pas moins digne de notre admiration. Il rassemble, autant que possible, autour de chaque objet, tout ce qui tend à le caractériser, de manière à nous donner tout à la fois, en quelque sorte, l'histoire et les habitudes de l'animal en vue. Pour atteindre ce but, il a dû suivre la nature à la piste, et, pour ainsi dire, la prendre par surprise, et il lui a fallu la chercher dans les bois, sur le sommet des montagnes, dans les marais et jusque sur les rochers les plus escarpés."

M. Chasseur mourut le 23 mars 1842.

Outre les animaux, le musée renfermait bien des curiosités et souvenirs historiques, en outre un canon trouvé

dans le fleuve vis-à-vis Champlain. On y montrait aussi une hache avec la jolie inscription suivante: "C'est ici la hache que Dewey a tué sa femme avec." Ce Dewey avait été pendu à Montréal le 30 août 1833.

MGR HENRI TÊTU

Caverne de Saint-Michel, Montreal. (VII, V, 801.)—La correspondance suivante que j'ai copiée dans un vieux recueil doit s'appliquer, si je ne me trompe, à la caverne Saint-Michel :

"A l'exception de rapides et de chutes, dit J. Lambert, le Bas-Canada offre peu de curiosités naturelles. Ces sortes de curiosités sont en effet les principales que l'on rencontre dans notre province, du moins dans les parties que l'on en connaît ; mais elles ne sont pas les seules qui méritent d'être mentionnées et pour ne parler présentement que d'une autre espèce de curiosités naturelles, à l'époque où M. Lambert écrivait, c'est-à-dire en 1808 et 9, la caverne de Saint-Paul n'était pas connue, autrement ce voyageur n'aurait pas manqué d'en faire mention.

"La caverne de Saint-Michel dont un correspondant a eu la complaisance de nous envoyer la description qui suit, n'est pas sans doute comparable à celle de Saint-Paul, quant aux dimensions, etc., cependant elle ne laisse pas que d'être d'une assez grande curiosité, et elle a sur cette dernière, pour un grand nombre de nos lecteurs, l'avantage de pouvoir être vue, sans qu'il leur en coûte autre chose qu'une promenade de trois ou quatre lieues de chemin, et de trois ou quatre heures de temps.

"Cette caverne, découverte, à ce qu'il paraît, en 1811 ou 1812, est sur la terre d'un nommé Martineau, de la Côte Saint-Michel, paroisse du Sault au Récollet, dans l'île de Montréal. Elle est à plus de trente arpents du chemin du

roi, à l'ouest d'un champ cultivé. On se rend en voiture jusqu'au haut de ce champ. De là, un sentier bien frayé vous y conduit, à travers un petit bois qui la couvre et l'environne au loin. Ce trajet est de trois ou quatre arpents au plus. Le sol, aux environs, est pierreuse; et dans le fait, cette caverne n'est autre chose qu'un boyau long et étroit, qu'un appartement composé de trois pièces pratiqué par la nature seule, dans une carrière de pierre calcaire.

“ Jusqu'en 1815, elle n'était connue que du propriétaire et de sa famille; mais à cette époque, elle fit quelque bruit, et la curiosité y attira beaucoup de visiteurs. J'y fus donc le 3 juillet, en la compagnie d'un citoyen respectable de Montréal, et nous parcourûmes ensemble, précédés d'un conducteur qui portait de la lumière. J'en publiai une description dans le temps; mais ne pouvant la retrouver dans ce moment, j'ai recours à mes notes d'alors pour celle que je vous envoie aujourd'hui.

“ 1ère pièce : L'entrée de la caverne est dans un rocher perpendiculaire; elle a quatre pieds d'ouverture, percé en plein roc. Après avoir avancé 14 pieds, en descendant par une pente assez rapide, mais devenue facile par les marches que le propriétaire a façonnées dans la terre, vous rencontrez le roc sous vos pieds : là elle a 7 pieds 4 pouces de hauteur. Vous descendez encore la longueur de seize pieds et demi, par une déclivité aussi rapide que la première; et là, la caverne n'a que 2 pieds 3 pouces de largeur.

“ A ce point, vous trouverez une citerne de 4 à 5 pieds de diamètre. L'eau en est aussi fraîche que limpide et légère, un peu fade, mais non désagréable au goût. Aucune ébullition ne se voit à sa surface. J'ai enfoncé obliquement dans cette citerne, c'est-à-dire dans la direction de l'entrée de la caverne, une perche de 14 pieds, sans en trouver le fond; ce qui prouve assez l'existence, en cet endroit, d'un autre

souterrain profond, servant de réservoir aux eaux des terres et du rocher.

“ Les parois de la caverne descendent perpendiculairement du plafond au pavé, depuis son entrée jusqu'à la citerne. Mais là, le plafond s'abaisse tout-à-coup considérablement, en même temps que les parois se courbant en arc, s'éloignent l'une de l'autre du pied, en s'arrondissant régulièrement tout autour de ce jolie bassin, qui se trouve par cela même sous une arche de 9 pieds de base ou de diamètre. On franchit ce pas en se courbant.

“ Au delà de la citerne, vous cessez de descendre, et le pavé de cette première pièce, qui se prolonge encore de 20 pieds 8 pouces, est à peu près horizontal. Les parois sont de nouveau taillées à pic ; près de la citerne, elles ne sont distantes l'une de l'autre que de trois pieds et demi ; mais elles s'éloignent graduellement en gagnant le fond, jusqu'à 9 pieds. La hauteur de la cavité varie également : elle a 13 pieds près de la citerne, et 9 pieds seulement au fond. Vous observez dans cette partie de la caverne, un roc de six pieds carrés, qui forme une espèce de cul-de-lampe solidement suspendu à la voute.

“ Cette première pièce a donc, d'après les dimensions données ci-dessus, soixante pieds deux pouces de profondeur, deux pieds trois pouces dans sa moindre largeur et neuf pieds dans sa plus grande, et de 7 à 13 pieds de hauteur, mesure française. Autant le pavé est inégal, et les parois rudes et anguleuses, autant la voute m'a paru, à travers les sinuosités de ce boyau tortueux, invariablement unie et de niveau : c'est un plafond d'un seul morceau.

“ 2me et 3me pièces : A l'extrémité nord-ouest de la première pièce on trouve deux autres enfoncements peu profonds, mais très obscurs. L'un a trois pieds deux pouces d'ouverture, quinze pieds de profondeur, et six pieds sept

pouces dans sa plus grande hauteur : il s'étend en droite ligne du côté de l'ouest. L'autre a 2 pieds de large à l'ouverture, 18 pied 8 pouces de profondeur, et 5 pieds 3 pouces de haut. Il est semi-circulaire, allant d'abord au nord, puis détournant à l'ouest. Il est étroit et bas vers son extrémité, et mon conducteur se traîna sur le ventre pour atteindre ce qu'il avait cru en former le fond. La voute de ces deux pièces est comme celle de la première, un plafond uni et d'un seul morceau.

“ La profondeur entière de la caverne est donc de 75 pieds 2 pouces si l'on ajoute la deuxième pièce à la première ; et de 78 pieds 10 pouces si l'on ajoute la troisième pièce à la première. Les longueurs réunies des trois pièces donnent un appartement de 93 pieds 10 pouces français.

“ Aux trois voutes de cette caverne pendent quelques stalactites, les unes creuses, les autres solides, mais toutes petites. On aperçoit aussi quelques belles stalagmites attachées aux parois : celles qui ont la forme de mamelon sont les plus curieuses. Nous en détachâmes quelques-unes, tout en observant au propriétaire, qu'il serait à désirer qu'il exigeât du grand nombre de ceux qui allaient journellement visiter cette caverne, qu'ils n'enlevassent pas des revêtements qui en faisaient l'ornement et la plus grande beauté. Dans les intervalles d'une stalagmite à l'autre, on trouve attachée à la pierre une ochre jaune très fine.

“ J'oubliais de dire, pour rassurer ceux qui pourraient croire qu'il y a du danger à descendre dans cette caverne, qu'on n'y rencontre point d'air méphitique, et que la respiration n'y est aucunement gênée : ce qui provient sans doute de ce que l'air atmosphérique y a libre accès.”

J. S. R.

QUESTIONS

888—La Compagnie des Habitants à qui la Compagnie des Cent-Associés abandonna en 1645 le privilège de la traite des castors, était-elle formée, comme son nom semble l'indiquer, des habitants du pays ?

CUR

889—Le Révd Robert L. Short, ministre anglican de Trois-Rivières, obtient en février 1808, une commission d'enseigne pour son fils, William, dans le bataillon de..... Coffin. Ce dernier ne veut pas de Wm Short dans son bataillon, et les officiers refusent de servir avec ce dernier. Pourquoi ? Je l'ignore. Mais il me semble me rappeler vaguement que le Révd a, un jour, causé quelque scandale à Trois-Rivières, et ce, je erois, en rapport avec son mariage. A-t-il épousé une divorcée ? Il me semble que c'est quelque chose dans ce genre-là.

F. J. O.

890—A la page 99 de ses *Mémoires*, J.-G. Barthe écrit :

“ Le supérieur du collège de Sainte-Anne (M. l'abbé Painchaud) était homme du monde, à son heure, comme s'il avait été élevé pour la cour. Avec cela, nature superbe, joviale et sympathique au possible, littérateur et même poète, il nous fit confidence d'une petite joute de ce genre, qu'il avait eue avec non moins (sic) que Chateaubriand lui-même, à Niagara, où il avait eu le bonheur de couler une semaine auprès de lui, et dont il avait consigné les pièces justificatives dans son album, délicieux de forme et de fond, qui faisait le plus précieux ornement de son salon.....”

L'album de M. l'abbé Painchaud a-t-il été conservé ? Est-il fait mention, quelque part ailleurs, de la rencontre de Chateaubriand et de l'abbé Painchaud, et surtout de leur prétendue joute littéraire ? Existe-t-il des preuves de l'authenticité du voyage de Chateaubriand à Niagara ?

O. ASSELIN